



SIMDUT

Aide-mémoire

Systeme d'information sur les matieres dangereuses utilisees au travail



Agents sensibilisants

Les sensibilisants cutanes (toxiques - SIMDUT) les plus communs sur les lieux de travail sont le formaldéhyde, le méthacrylate de méthyle et le toluène diisocyanate.

Les sensibilisants respiratoires (très toxiques - SIMDUT) les plus communs sur les lieux de travail sont le toluène diisocyanate, l'anhydride maléique et le latex.

Les agents sensibilisants consistent en des substances qui peuvent **causer une grave réaction cutanée ou respiratoire** chez les travailleurs sensibilisés lorsqu'ils sont exposés à une infime quantité de cette substance. La sensibilisation se développe graduellement. Lorsqu'un travailleur est exposé une première fois à un sensibilisant, il est possible qu'aucune réaction ne soit évidente. Toutefois, les expositions futures peuvent provoquer des réactions de plus en plus graves chez les travailleurs sensibilisés. Les travailleurs ne réagiront pas tous aux sensibilisants. Certains travailleurs ne seront jamais sensibilisés.



Risques liés aux sensibilisants

Sensibilisation cutanée - Les sensibilisants cutanés peuvent causer une réaction allergique (rougeur, rash, démangeaison, enflure ou ampoule au point de contact ou ailleurs sur le corps).

Sensibilisation des voies respiratoires - Les sensibilisants des voies respiratoires peuvent tout d'abord causer des symptômes similaires à un rhume ou à un rhume des foins bénin. Toutefois, des symptômes graves d'asthme (respiration sifflante, oppression, souffle court, difficulté à respirer et/ou toux) peuvent éventuellement apparaître chez les travailleurs sensibilisés. Une crise grave peut entraîner la mort.

Une matière utilisée au travail est classée sensibilisant des voies respiratoires seulement si elle a causé une réaction de sensibilisation chez un nombre important de travailleurs exposés. Les sensibilisants cutanés sont classés en fonction des tests effectués sur des animaux ou selon des observations sur les humains.

Autres risques - Les sensibilisants peuvent causer d'autres effets toxiques.

Travailler en toute sécurité avec des sensibilisants

COMPRENDRE tous les risques liés aux matières et savoir comment utiliser ces agents en toute sécurité.

CONSULTER la fiche signalétique (FS) pour obtenir des renseignements sur les risques liés aux sensibilisants utilisés et sur les précautions connexes.

CONNAÎTRE les symptômes associés à une réaction allergique.

CONNAÎTRE les premiers soins à apporter.

SIGNALER immédiatement tous les signes de maladie à son superviseur.

ÉVITER d'être exposé à des sensibilisants. Un système de manutention fermé peut prévenir la libération de la matière (poussières, brouillard, vapeur) dans le lieu de travail.

PORTER l'équipement de protection individuelle approprié s'il a lieu pour prévenir tout contact avec des sensibilisants, y compris des équipements contaminés.

UTILISER immédiatement un appareil de protection respiratoire approprié lorsqu'un sensibilisant des voies respiratoires est libéré dans le lieu de travail.

UTILISER des sensibilisants seulement dans des endroits bien ventilés.

UTILISER la plus petite quantité de sensibilisants possible.

SIGNALER immédiatement les fuites, les déversements ou les défaillances du système de ventilation à son superviseur.

SE LAVER minutieusement les mains après avoir manipulé un sensibilisant.

ENLEVER rapidement les vêtements contaminés et les mettre dans un contenant fermé.

JETER, ou DÉCONTAMINER et LAVER les vêtements contaminés avant de les porter à nouveau.

COMPRENDRE les mesures d'urgence et faire des exercices pratiques pour savoir quoi faire s'il y a lieu.

NE PAS FUMER, MANGER ou BOIRE sur les lieux de travail où des sensibilisants pourraient être présents.

NE PAS RÉUTILISER des contenants vides. Ces contenants pourraient contenir des résidus dangereux.

En cas d'urgence...

Avertir les personnes sur place, se rendre dans un lieu sûr et téléphoner pour obtenir de l'aide d'urgence.

H46-2/04-376F ISBN 0-662-78235-6
© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada,
représentée par le ministre de Santé Canada 2006

Pour obtenir d'autres renseignements et ressources, veuillez visiter le www.simdut.gc.ca et/ou le www.cchst.ca